

POSITION DE LA FIM

Brexit - Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne

Contexte

La décision britannique de quitter l'Union Européenne ouvre une période d'incertitude généralement préjudiciable en matière économique.

En effet, le calendrier de la procédure de sortie reste très incertain dans la mesure où de nombreuses questions subsistent : légalité de la procédure au Royaume-Uni, calendrier d'activation de l'article 50 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) qui détaille la procédure de retrait, durée des futures négociations commerciales,....

Par ailleurs, la Livre Sterling s'est effondrée depuis l'annonce du résultat du référendum, avec des effets négatifs sur les exportations françaises, et la volatilité du taux de change Euro / Livre risque d'être élevée pendant cette période potentiellement longue.

Il est rappelé qu'en 2015, les entreprises mécaniciennes françaises ont exporté à hauteur de 2,9 milliards d'€ alors que les importations britanniques se sont élevées à 2,2 milliards d'€. C'est le 4^{ème} client des Industries Mécaniques françaises, après l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie.

L'enjeu pour l'industrie mécanique française est donc double :

- Préserver sa capacité à exporter au Royaume Uni, c'est-à-dire rester compétitif
- Eviter que le Royaume-Uni ne devienne une porte d'entrée dans l'Union Européenne pour des produits en provenance de pays tiers ne respectant pas les conditions requises pour accéder directement à l'Union Européenne

Dans ce cadre, plusieurs facteurs ont un impact sur la compétitivité des entreprises mécaniciennes et certains seront discutés dans le cadre des futures négociations commerciales, en particulier :

- Les réglementations relatives à la libre circulation des produits (Machines, Equipements sous pression, Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, Ecoconception,...)
- Les droits de douane
- Autres réglementations (Biens à double usage,...)

Enfin, il est probable, si l'on se fie aux déclarations du premier ministre britannique, que le Royaume-Uni va mettre en œuvre une politique industrielle avec pour objectif de relocaliser des emplois.

On peut anticiper que certaines des contraintes pesant sur les entreprises vont être allégées, en particulier en ce qui concerne les réglementations liées aux sites de production, en matière environnementale et énergétique.

Position FIM

Dans ce contexte, la Fédération des Industries Mécaniques émet les recommandations suivantes.

Il est impératif de réduire la période d'incertitude en :

- Limitant la présence de dispositions transitoires dans l'accord issu de la procédure de l'Article 50 TUE
- Concluant le plus rapidement possible un Accord de Libre-Echange, après la signature de l'Accord issu de la procédure de l'Article 50 TUE

Nous préconisons par ailleurs, dans le cadre d'un futur Accord de Libre-Echange :

- Le maintien de l'acquis communautaire de la Nouvelle Approche en matière de réglementations sur les produits, par l'intermédiaire par exemple de la mise en œuvre d'un Comité de coopération réglementaire
- Un chapitre sur le développement durable qui impose au Royaume-Uni de garantir un niveau de protection de l'environnement équivalent à celui mis en œuvre dans l'UE

Courbevoie, le 15 novembre 2016

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM) est en charge des intérêts économiques et techniques de 28 professions, regroupées en trois grands domaines d'activité :

- Equipements : Machines, systèmes de production, composants
- Transformation : Sous-traitance, outillages, articles de ménage
- Précision : Optique, santé, instruments de mesure

Les industries mécaniques enregistrent en 2015 un chiffre d'affaires de 121,8 milliards d'euros (6ème place mondiale), dont 40% à l'export. Ce secteur représente en France 30 200 entreprises de plus de un salarié et 629 000 salariés.

La FIM est enregistrée au Registre de Transparence de l'UE (<u>ID 428581813783-89</u>)